Réunion de début de saison 2017/2018
mercredi 30 août 2017 à Saintes

Clubs présents : Sylvie Logeais, Géraldine Guyon (Javrezac/Jarnouzeau), membres de la commission féminine 16, Sylvie Gautier, (AL St Brice), membre de la commission féminine 16, Sylvie André (AL St Brice), Manel Fayouka (MJC Ma Campagne), membre de la commission féminine 16, Sylvie Gomez (La Couronne 2), membre de la commission féminine 16, Stéphanie Millet (Rouillac), Angéline Parenteaud (JS Grande Champagne), Cathy Bollati (FC Portes de l'Océan ex-GEFCA), membre de la commission féminine 17, Jessica Champion (FC La Jarne), Valentin Jaud (Saujon/Royan/Vaux), Michel Beutin (Jonzac/Léoville), Didier Peleau (St Porchaire/Corme Royal), Anthony Gelineau (ESNG), Aurélien Boisgrelier (Rochefort), Olivier Laroche (FCBE), membre de la commission féminine 17, Bernard Portrait (Baignes).
Egalement présents, Madame la Présidente du District de la Charente Maritime, Gaëlle Fedy, membre de la commission féminine 17, Nathalie Renoux, membre de la commission féminine 17, Éric Cornier, président de la commission féminine 17, Jean Michel Gabard, animateur de la commission féminine 16.
Intervention de madame la Présidente du District de la Charente Maritime.

1) Précisions

- **Date de début du championnat féminin : dimanche 24 septembre 2017**
- **Tous les matches se jouent à 15h00, sauf cas exceptionnel ou demande exprimée dans les desiderata lors de l'engagement,**
- **Seule une équipe à 11 engagée en championnat à 11 peut prétendre à une montée en championnat de Ligue à la fin de la saison,**

2) **Championnat à 11 :**

6 équipes engagées → St Porchaire/Corme Royal, Saujon/Royan/Vaux, FCPO 17, Rochefort FC, St Michel, Aigrefeuille.
Formule championnat – matches « aller/retour » soit 10 journées.

3) **Championnat à 8 :**

12 équipes engagées → Javrezac/Jarnouzeau, Rouillac, St Rogatien, Baignes, La Couronne 2, JS Grande Champagne, Fc La Jarne, Chasseneuil, ESNG, FCBE, Jonzac/Léoville, St Brice.

Championnat en 2 phases :

- Une 1ère phase dite « géographique » débutera le 24 septembre : 5 matches aller simple par poule, tirage au sort pour savoir qui reçoit, puis classement.
- Une 2ème phase dite « de niveau » débutera le 26 novembre : 10 matches aller/retour pour 2 poules :

→ Poule dite « élite » composée du 1er, 2ème et 3ème de chaque poule de la 1ère phase,
→ Poule B composée des autres équipes, soit 6 équipes, plus, éventuellement, d'équipes nouvellement inscrites.

Les clubs désirant inscrire une équipe à 8 supplémentaire devront le faire par mail auprès du District de la Charente avant le 05 novembre 2017. Ces nouvelles équipes ne pourront pas participer à la Coupe du pôle Charentes.

4) Coupe à 11

6 équipes engagées : St Porchaire/Corme Royal, Saujon/Royan/Vaux, FCPO 17, Rochefort FC, St Michel, Aigrefeuille.
Formule « échiquier » à 3 tours – matches « aller/retour » tirage au sort pour le 1er tour.
Pas de report

5) Coupe à 8

10 équipes engagées : Javrezac/Jarnouzeau, Rouillac, Baignes, La Couronne 2, JS Grande Champagne, Fc La Jarne, Chasseneuil, ESNG, FCBE, Jonzac/Léoville.
Formule « échiquier », sur 3 tours – matches « aller/retour », tirage au sort pour le 1er tour.
Pas de report

Quelques rappels …

Report de match de Championnat Seniors
(Formulaire disponible sur le site du District – rubrique Accueil/Info foot/ Documents à télécharger).

Mode d'emploi

Je suis le club X, je dois rencontrer le club Y en match de Championnat et je souhaite bénéficier d'un report de match.

- Je contacte le club Y pour le prévenir et se mettre d'accord pour une nouvelle date qui devra être une journée marquée « MR » sur le calendrier des compétitions.
- J'envoie par mail, la « Demande de modification aux calendriers des compétitions départementales » dûment remplie et signée par les deux clubs*.
- A réception du document rempli des 2 accords, le secrétariat du District procède à la modification.

Les demandes de report insuffisamment motivées seront soumises pour examen à la commission des compétitions**.
IMPORTANT - En cas de non-respect de la procédure, il y aura automatiquement forfait.
Un club forfait qui ne préviendra pas, ou trop tard, le club adverse et le District, devra s'acquitter seul des amendes qui en découleront.

Les cas particuliers et non prévus au règlement seront examinés et tranchés par la commission des compétitions.

* La Commission Féminine tolère une demande de report signée par le club demandeur accompagnée obligatoirement de l'accord par mail du club adverse.
** une demande de report transmise par téléphone ne sera pas validée si elle n'est pas suivie d'une demande officielle.

Procédures en cas d'intempéries
Site du District de la Charente – voir document annexe – Télécharger sur le site du District de football de la Charente (Accueil > Le District > Statuts et Règlements > Autres Règlements).

Différence entre match remis et match à rejouer

(Art. 59 des Règlements fédéraux)

→ Un match remis est une rencontre qui pour une cause quelconque à la date initiale qui lui a été imposée, n'a pu avoir un commencement d'exécution.

→ Un match à rejouer est une rencontre qui a eu exécution partielle ou totale, pour ensuite :

1/ N'être pas parvenu à son terme réglementaire.
2/ Se terminer par un résultat nul, alors qu'il doit fournir un vainqueur.
3/ Avoir eu son résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'il soit joué à nouveau.

Participation à ces matchs : En cas de match à rejouer, seuls sont autorisés à y participer les joueuses qui étaient régulièrement qualifiés à la date primitivement fixée pour ce match. De plus, dans les cas prévus à l'article 117 alinéa 6 des présents règlements, toute joueuse suspendue à la date du match initial ne peut participer au match à rejouer. En cas de match remis, sont autorisées à y participer les joueuses qualifiées à la date fixée pour le déroulement effectif du match.

La Commission « Litiges – Contentieux – Mutations » du District de football est chargée de statuer sur tous les problèmes de règlements.

ATTENTION :

Les incivilités et autres violences verbales ou physiques ne peuvent, en aucun cas, rester sans conséquences pour le (la) ou les auteurs. Il est rappelé que pour un match dit « sensible » ou « présumé sensible », il est vivement conseillé de signaler ses éventuelles craintes au District organisateur de la compétition. Si la crainte s'avère fondée, l'arbitre de la rencontre devra signaler toute irrégularité qu'il aura constaté lors du match,

D'autre part, tous problèmes rencontrés lors d'un match, sur et hors du terrain doivent impérativement faire l'objet d'un rapport circonstancié joint à la feuille de match et signé

ATTENTION aux commentaires sur les réseaux sociaux !!!

Des nouveautés … et des rappels …

Championnat à 8 saison 2017/2018 en 2 phases, une 1ère phase dite « géographique » avec deux poules et une 2ème phase composée d'une poule « élite » et d'une poule B,

→ Possibilité d'engager une nouvelle équipe en 2ème phase de championnat à 8, uniquement en poule B,
→ Championnat et Coupe à 8 = 8 joueuses + 4 joueuses remplaçantes,
→ Possibilité d'engager une équipe en entente pour la Coupe à 11,
→ Calcul des points : victoire = 3 pts
Match nul = 1 pt
Défaite = 0 pts
Forfait = - 1 pt
→ Pas de carton blanc,
→ Banc de touche : 1 entraîneur, 1 dirigeant, 1 soigneur soit 3 personnes maxi,
→ Surclassement : 2 U17 maxi – surclassement validé par un médecin fédéral.

Bonne saison à toutes.

Commission féminine 16
Jean Michel Gabard

Commission féminine 17
Éric Cornier